

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 janvier 2010 à 17 h 30

L'an deux mil dix, le vingt neuf du mois de janvier, à dix sept heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA FARLEDE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond ABRINES, Maire, à la suite de la convocation qu'il a adressée le 22 janvier 2010, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

1-Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2009

2-Désignation du secrétaire de séance

3-Débat d'orientations budgétaires de la Commune, du service de l'eau, du service de l'assainissement, du service extérieur des pompes funèbres et de l'aire d'accueil des gens du voyage.

**Présents :** MM FLOUR, MME.BELNET, M. PALMIERI, MME PILLONCA, M PUVEREL, MME.LEPENSEC, Adjoints, MMES. CABRAS, AUBOURG, GAMBA, DEMIT, GERINI ,MM., MONGE, MMES.PAYSSERAND, LARIVE, MM.,SACCOCCIO, BLANC, MONIN, BERGER ETTORI , MME ARENE, MM MOUREN , VERNET, Conseillers municipaux

**Ont donné procuration :**

M.ASTIER à M le Maire

M.VERSINI à M PALMIERI

M D'IZZIA à M MOUREN

**Etaient absents :**

M. ZAPOLSKY

M BRUNO

MME FURIC

### 1-Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2009

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2009 est approuvé à l'UNANIMITE après quelques observations.

### 2 - Désignation du secrétaire de séance

*Rapporteur Monsieur le Maire*

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de désigner un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal.

Il propose de nommer Monsieur René MONGE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AGREE Monsieur René MONGE en qualité de secrétaire de séance, fonction qu'il accepte.

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 5 ( M BERGER, M.ETTORI  
Mme ARENE, MM D'IZZIA , MOUREN)

### **3 - Débat d'orientations budgétaires de la Commune, du service de l'eau, du service de l'assainissement, du service extérieur des pompes funèbres et de l'aire d'accueil des gens du voyage.**

#### **Éléments structurels du débat d'orientation budgétaire**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune s'est engagée pour la poursuite d'une bonne gestion des deniers communaux. A ce titre, nous essaierons tout au long du mandat de conserver chaque année un prélèvement d'environ 1,5 millions euros sur le budget de fonctionnement qui est de 8.5 millions d'euros, pour financer les investissements.

Cet autofinancement permet de ne pas augmenter les taxes des ménages. Pour maintenir ce cap, sachant que certaines recettes risquent de diminuer, voire de disparaître (baisse des droits de mutation suite à la crise de l'immobilier, suppression de la dotation de solidarité de la CCVG, suppression de la taxe professionnelle), il faudra rechercher des recettes supplémentaires et maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Puis Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur FLOUR, Premier Adjoint délégué aux finances, qui précise qu'en contrepartie de la non augmentation des taxes sur les ménages, il sera recherché un juste prix des services faisant se rapprocher la part financée par l'utilisateur et celle payée par le contribuable à travers le budget communal. En contrepartie également, il faudra rechercher toutes les recettes supplémentaires autorisées par les textes en vigueur.

Les investissements seront axés essentiellement sur quelques grands projets :

1. Accroître la vocation sportive de la FARLEDE (stade, gymnase, espace bouliste à côté du stade avec un emplacement réservé à la compétition)

Concernant le stade, aujourd'hui, les études sont faites et la maîtrise d'œuvre va pouvoir être lancée. L'opération, dont le coût est de 4 millions d'euros, comprendra :

- un stade en revêtement synthétique ;
- un stade d'entraînement en stabilisé ;
- des tribunes ;
- un logement de fonction avec gardien ;
- une salle de réunion ;
- un parking mixte pour les boulistes et les « footex » ;
- une aire de jeux de compétition pour les boulistes.

Les travaux se feront probablement en deux tranches car, à ce jour, nous ne disposons pas de toute la maîtrise foncière.

L'agrandissement du gymnase sera réalisé en deux tranches par la Communauté de Communes de la vallée du Gapeau pour un coût de 2 396 000 euros, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> tranche.

L'objectif des deux tranches est de désengorger le gymnase qui est saturé.

1<sup>ère</sup> tranche : salle de gymnastique, mur d'escalade intérieur, tribunes rétractables.

2<sup>ème</sup> tranche : cela permettra d'accéder à la demande de sports de raquette, de badmington, de basket et de hand.

Le revêtement de la halle actuelle, très dégradé, se fera également, dans l'été 2010, pour un montant de 100 000 euros.

2. Aménager le centre ville de La Farlède pour lui redonner vie et convivialité : Monsieur FLOUR rappelle que les membres de la commission d'urbanisme ont eu en main les études actuelles de la zone qui se situe devant le Moulin de la Capelle (centre aéré, crèche, maison des associations) et du terrain situé derrière la pharmacie ex-Pantalacci. L'ensemble vise à créer une nouvelle centralité perpendiculaire à la centralité de la Rue de la République et à animer ce nouveau centre. Il précise que ces travaux se feront en deux tranches. La première tranche, celle du Moulin de la Capelle, sera réalisée dans le courant du mandat. La deuxième tranche, pour des questions de temps, sera réalisée plus tard.
3. Créer une nouvelle salle polyvalente construite en liaison avec l'aménagement du centre ville : cette salle accueillerait toutes les associations, sauf les sportives, et se situerait dans le périmètre du Moulin de la Capelle. Par ailleurs, une réflexion est menée pour agrandir l'actuelle salle des fêtes.
4. Construire un nouveau groupe scolaire si cela s'avère nécessaire, en fonction de la progression démographique, ou réaménager le groupe le plus « ancien », en dégagant des espaces pour les parkings attenants, la circulation et le stationnement des cars.
5. Donner aux associations farlèdoises un lieu de vie regroupant le maximum d'entre elles : ce projet se fera en deux opérations.

- **La première opération**, qui concerne les associations sportives, est lancée par un bailleur social qui doit réaliser des logements sociaux et doit rétrocéder à la Commune, en rez-de-chaussée, une surface de 500 mètres carrés ainsi que 18 places de parking situées entre la gymnase et la maison des associations sportives.

Monsieur le Maire précise que c'est la Société ERILIA qui a été retenue comme bailleur social.

Monsieur PALMIERI explique ce projet vise à :

- reloger les associations de l'ancienne cave coopérative (vélo et scoots)
- déplacer la gymnastique d'entretien et libérer ainsi les écoles. Une salle de 150 mètres carrés est prévue pour accueillir en outre les sports de combat et la danse)
- un bloc de vestiaires et sanitaires
- un espace « maison des jeunes »

Monsieur FLOUR précise que la création d'un office municipal des sports, chargé de coordonner ces activités, est à l'étude.

- **La deuxième opération** concerne les associations autres que sportives, y compris les anciens. A ce jour, les études sont terminées.

**Une priorité doit être donc donnée à ces projets qui seuls pourront être financés par emprunt si nécessaire.**

Au delà de ces projets, et pour l'ensemble des investissements, il sera recherché et réalisé tous travaux susceptibles d'engendrer le moins de dépenses de fonctionnement possible, voire d'économiser.

**L'endettement de la commune devra rester au niveau du ratio constaté en fin 2007, ratio d'endettement rapporté au nombre d'habitants de la commune.**

La trésorerie de la commune devra être utilisée comme préfinancement des investissements pour retarder la charge financière des emprunts. Le réaménagement de la dette, voire son remboursement (y compris partiel) pour les emprunts à plus fort taux sera envisagé et discuté avec les organismes bancaires, si nécessaire.

La priorité sera donnée aux emprunts de type revolving permettant d'éviter la charge annuelle d'intérêt.

## Éléments relatifs à l'exercice 2010

### 1/ fonctionnement

Il n'y aura, comme cela est indiqué dans les éléments structurels, **pas d'augmentation des impôts pesant sur les ménages en 2010**. Les dépenses de fonctionnement dont nous avons la maîtrise seront limitées à 1% de croissance au niveau du BP, excepté sur besoins nouveaux apparus en 2009.

Les dépenses de personnel seront strictement limitées à la prise en compte des postes créés dans le cadre de la restructuration des services et des services éventuellement créés en 2009 (gestion aire des gens du voyage ...)

Les crédits de vacataires et saisonniers seront limités au strict nécessaire et ramenés à un niveau voisin de 2008 sans dépassement en cours d'année.

### 2/ investissement

Les grands projets ont débuté par des études de programmistes en 2009. Ceux pour lesquels la maîtrise foncière est assurée seront lancés au niveau de la maîtrise d'œuvre, au minimum.

- agrandissement du gymnase par l'intermédiaire de la communauté de communes dont c'est une des compétences. L'étude de programmiste est en cours.
- Réutilisation du terrain de la cave viticole pour des logements sociaux incluant une maison des associations sportives (dation en paiement par le bailleur social).
- construction de la nouvelle crèche : Madame BELNET indique que le pré-projet a été présenté à la commission urbanisme. Des modifications doivent être apportées pour tenir compte de ce qui a été dit en commission. Les travaux devraient néanmoins démarrer en septembre 2010 pour une livraison en septembre 2011.

- achat du dernier terrain pour le nouveau stade et lancement de la maîtrise d'œuvre.
- Marché de définition pour le centre ville et achat ou échange des derniers terrains.

L'étude en cours sur le futur PLU intégrera l'ensemble de ces projets, ainsi que le redéploiement des équipements qui sera induit par la réalisation de ces projets.

Des crédits suffisants seront inscrits pour les travaux de voirie et de bâtiments nécessités par le vieillissement de l'existant et les créations d'équipements indispensables.

Les travaux entraînant des économies de fonctionnement immédiats ou ultérieurs seront toujours recherchés et financés, comme en 2008 et 2009.

Aucun emprunt ne sera réalisé en 2010, la trésorerie assurant le préfinancement des investissements. Il aura été ainsi réalisé en 2008-2010, 1,4 millions d'euros de remboursement de la dette en capital permettant ainsi de reconstituer une capacité au moins équivalente d'emprunt (augmentée par la croissance de la population), lorsque cela sera nécessaire pour financer les grands travaux.

### **3/ budgets annexes**

**Le budget annexe pour LA GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE sera réajusté en fonction des chiffres constatés en 2009.**

Ce budget fonctionnera en fonctionnement et en investissement (par alimentation des amortissements).

Pour les **budgets annexes de l'eau, de l'assainissement**, aucune augmentation de la surtaxe n'aura lieu en 2010. Les travaux prévus en investissement, équilibrant la section d'investissement, répondront aux éventuels besoins de l'année, comme en 2009. Monsieur le Maire rappelle que les contrats de l'eau et de l'assainissement sont en cours de négociation.

En ce qui concerne **le budget annexe des pompes funèbres**, les travaux effectués en 2008 permettent de disposer d'un nombre de caveaux suffisants, probablement pour quatre à six ans.

Les prix des caveaux et concessions ont été revus en 2009 et resteront donc à leur niveau actuel sur la même période.

Un débat a lieu sur l'ensemble de ces orientations. En fin de débat, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte des orientations ainsi définies.